



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 5 février 2024, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 223-2023 établissant le taux de taxe générale, des autres taxes et compensations pour l'exercice financier 2024**

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 444, rang Saint-Antoine à Saint-Gérard-Majella aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés, ou sur le site internet sous la rubrique «Règlements et lois» : <http://saintgerardmajella.ca/?page=bur-reg>

Ce règlement entre en vigueur immédiatement.

Donné à Saint-Gérard Majella, ce 6e jour du mois de février 2024.

Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6 février 2024.

Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière